

PROGRAMME

ATELIER-RECHERCHE

26 septembre 2017

*Algorithmes prédictifs :
Quels enjeux éthiques et juridiques ?*

Si l'article 10 de la loi Informatique et Libertés prohibait déjà, en 1978, l'usage exclusif d'un système de traitement automatisé de données, comme seul fondement d'une décision individuelle de justice ou d'évaluation comportementale d'une personne, le Règlement général de protection des données (arts 22 et 35-1a.) et la loi pour une République numérique (arts 4 et 6) entendent réguler davantage les algorithmes de nature prédictives pour prévenir certains écueils de la révolution des Big Data.

Organisé par le Centre de Recherche de l'École des Officiers De la Gendarmerie Nationale (CREOGN), Partenaire du débat public annuel initié par la CNIL, ce colloque présente trois tables-rondes.



Centre de
recherche
de l'EOGN

et ÉTHIQUE
NUMÉRIQUE

LES ALGORITHMES EN DÉBAT

PROGRAMME

Table ronde numéro 1 : Algorithme de quoi s'agit-il ? Les potentialités en matière prédictive.

L'algorithme s'exprime par une formule mathématique, intégrée dans un programme, ayant pour objet de faire résoudre par un ordinateur un problème ou de réaliser par une machine de production une tâche répétitive. La transformation numérique modifie le champ de ce paradigme fondé sur un cycle d'instruction élémentaire en augmentant le potentiel des algorithmes par un cycle d'apprentissage automatique. C'est sur ce nouveau paradigme qui ouvre à certains algorithmes des facultés de prédiction que la première table ronde abordera.

Table ronde numéro 2 : L'usage des algorithmes prédictifs dans les sphères d'influence et décisionnelle – Études de cas.

Les algorithmes prédictifs ont aussi pour objet d'esquisser, à la lumière des événements du passé, une tendance probable dans un futur proche, au profit de décideurs en charge du pilotage d'une politique publique ou d'un secteur d'activité à forte valeur ajoutée. Cette table ronde illustrera ainsi le poids des algorithmes prédictifs à travers la présentation d'études de cas dans des domaines aussi sensibles que sont : une élection présidentielle, les réformes de l'État. Une focale portant sur l'usage des algorithmes en matière de prédiction d'infractions de masse clôturera ces présentations.

Table ronde numéro 3 : Quelles normativités pour les algorithmes ? Code is law ?

Dans un monde idéal, les algorithmes prédictifs ne devraient constituer en soi qu'une aide à la décision à l'instar d'autres outils existants. Pour autant, cette nouvelle technologie, par son pouvoir de conviction qu'elle exprime, présente le risque d'annihiler ce qui fait l'essence même de la nature humaine : son libre arbitre, sa capacité à décider dans l'incertitude, son sens de l'audace. C'est pour ces raisons notamment que le Conseil d'État, dans son rapport annuel de 2014 « numérique et libertés fondamentales », recommande aux parlementaires de créer un droit des algorithmes. Cette dernière table ronde aura pour objet de dresser un état des lieux, plus particulièrement en France, sur l'introduction dans notre droit positif d'une législation *sui generis* aux algorithmes.

13H30 / CAFÉ D'ACCUEIL

14H00 / PROPOS D'ACCUEIL

14h20 - 15h20

THÈME 1 :

Algorithme de quoi s'agit-il? Les potentialités en matière prédictive

Quelle place pour les algorithmes dans la cité ?

Serge ABITEBOUL - Directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et à l'École Normale Supérieure de Paris

Quelles données pour quel(s) algorithme(s) prédictif(s) ? L'action d'Étalab dans la valorisation des données publiques

Florent GAUTHIER - Administrateur général des données (Étalab)

Le développement des algorithmes prédictifs dans le secteur de l'entreprise, les attentes des clients

Federico SMITH - Responsable d'Agence en charge de la Data et de la cybersécurité (Scalian Eurogiel)

15h20 - 15h30 : Questions avec la salle

15h30 - 16h30

THÈME 2 :

L'usage des algorithmes prédictifs dans les sphères d'influence et décisionnelle – Études de cas

Vers la fin des études de marché et des sondages ? Le rôle d'une société de communication dans l'élection présidentielle aux États-Unis : regard sur la société Cambridge Analytics

Jean-Paul CRENN - Fondateur de Vuca Strategy, Société d'études et de conseil

Les algorithmes au service de l'action publique : Enjeux et perspectives

Yann BONNET - Secrétaire général du conseil national du numérique

Le libre arbitre du chef opérationnel à l'épreuve des algorithmes de prédiction

Colonel PERROT - Commandant le Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne

16H30 - 16H40 : Questions avec la salle

16H40 / PAUSE

16H55 - 17h55

THÈME 3 :

Quelles normativités pour les algorithmes ? Code is law ?

Algorithmes et justice : les acteurs peuvent-ils encore maîtriser les machines ?

Marc CLÉMENT - Juge administratif, Premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Lyon

Les stratégies de la défense : procès ou transaction, de la nécessité d'un cadre éthique et juridique dans l'emploi des algorithmes

Maître Gérard HAAS - Avocat au Barreau de Paris (Cabinet Haas avocats)

Algorithmes : au-delà de la transparence, la redevabilité

Daniel LE MÉTAYER - Directeur de recherche à l'INRIA Grenoble Rhône-Alpes

17H55 - 18h15 : Questions avec la salle

18H15 / CLÔTURE